

Nam et ego in præsentî denuntio, ut si quis contra hanc voluntatem meam venire tentaverit, excommunicatione perpetua feriatur, et tale in ipsum Deus iudicium ostendat, ut lepra Naaman percussus, terra ipsum sicut Dathan et Abiron absorbeat; et sic ultio divina in illum appareat, ut in præsentî sæculo se male egisse cognoscat, et in futurum iudicium nunquam remissionis veniam consequatur. Si quæ lituræ, si quæ caraturæ, si quæ litteræ adjectæ sunt vel detractæ, ego feci, fierique jussi, dum meam mihi sæpius prælego voluntatem; et omnia per singula recognosco vel emendo. Ut lex edocet, septem virorum honestorum subscriptionibus et sigillis credidi munitum, et pro totius rei firmitate atque stipulatione adnecti præcepi. Actum Cenomannis in civitate, die et anno superius comprehenso. Bertichramnus in Christi nomine æsi indignus episcopus testamentum meum, quem filio meo Ebbone notario scribendo dictavi, relegi et subscripsi. Guntinus Honoratus subscripsi, rogante domno Bertichramno. Dado, rogante domno Bertichramno, subscripsi. Signum Gerinus, rogante domno Bertichramno, subscripsi. Ibbolenus, rogante domno Bertichramno, subscripsi. Gaddo, rogante domno Bertichramno, subscripsi. Ego Hugo Honoratus subscripsi. Ego Ebbo notarius, iubente domno meo Bertichramno episcopo, et ipso præsentè, hoc testamentum scripsi, relegi et subscripsi, notavi diem. Similiter ego Bertichramnus episcopus rogo filio meo archidiacono, ut cum testamentum meum apertum fuerit, ipso prosequente, gestis municipalibus, secundum legem faciat alligari, quo semper firmiter perdetur.

---

ANNO DOMINI DCXXV

# SANCTUS PROTADIUS

VESUNTINUS ARCHIEPISCOPUS.

---

## NOTITIA HISTORICA IN PROTADIUM.

(Dunod, Histoire de l'Église, ville et diocèse de Besançon, t. I.)

Le nom de cet évêque est dans nos catalogues après celui de saint Nicet, et dans nos anciennes litanies au nombre des saints confesseurs. Sa légende porte qu'il était d'une illustre naissance, *nobilissimus*, aimé et estimé du roi Clotaire II, et que ce prince prenait souvent ses conseils; qu'il écrivit un livre des rites de son Église, à la prière d'Étienne et d'Aymin, chefs des cathédrales de Saint-Jean et de Saint-Étienne; qu'il mourut le 12 février, et qu'il fut inhumé dans l'Église de Saint-Pierre. Il pouvait être le frère ou le fils de Protade qui était de famille romaine et maire du palais de Bourgogne sous Thierry II. Il succéda à Nicet au commencement du septième siècle, et il était mort en 625. Donat son successeur assista au concile de Reims.

Son corps a été levé de terre, et exposé à la vénération du public dans l'église de Saint-Pierre, où il avait été inhumé. Les chapelains de cette église firent faire un buste d'argent, et les citoyens une châsse, dans lesquels son chef et ses autres reliques furent transférés le 9 février 1614. Sa mémoire est en grande vénération dans cette ville, où l'on fait sa fête le 10 février et son office double.

Le magistrat a coutume d'inviter le clergé de l'Église de Saint-Pierre à exposer les reliques de saint Protade pour exciter le peuple à demander par l'intercession de ce saint pontife d'être délivré des calamités publiques quand il en est menacé: et on lit dans les actes de l'Église métropolitaine qu'en 1529 et 1642 les archevêques ordonnèrent des processions générales depuis l'église de Saint-Jean jusqu'au delà du pont, dans lesquelles la châsse de saint Protade serait portée.

Saint Protade est regardé comme l'auteur du premier Rituel écrit de l'Église de Besançon; interpolé et augmenté dans la suite des temps.